
COMMUNE DE LA CLUSAZ

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF À LA DÉSAFFECTATION
ET DÉCLASSEMENT, EN VUE DE L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU
CHEMIN RURAL NON DÉNOMÉ AU LIEU DIT DE LA FATE**
(Articles R. 161-25 et suivants du code rural et de la pêche maritime)

BORDEREAU DES PIÈCES

1. Délibération du Conseil Municipal
2. Notice explicative présentant le projet d'aliénation
3. Plan de situation
4. Plan de division
5. État parcellaire
6. Arrêté du maire